

Yves Froissart

4 juillet 2023

Mon avis concernant l'implantation de l'entreprise Rexel à Beaugency

1) Quelques éléments du débat et mon positionnement en faveur de ce projet

Actuellement retraité, je suis élu à Beaugency, en charge des questions d'environnement. Ingénieur agronome et écologue, je suis aussi impliqué dans divers projets à dimension sociale, dont je considère qu'ils ne sont pas à séparer des questions proprement écologiques. J'agis actuellement sur des questions en lien avec la biodiversité, notamment, à Beaugency, à titre personnel, je participe au comptage d'oiseaux dans le cadre du « suivi temporel des oiseaux communs », en lien avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Je considère que les questions économiques doivent être traitées en lien avec l'écologie, et non contre. Pour cela, nous avons visité à ma demande le site de l'entreprise Rexel à Baule, avec quelques élus et personnes de la mairie, ce qui a été fait en avril dernier.

Pour rappel des données sur ce projet : voir point N° 2 ci-après, qui reprend les données communiquées lors du conseil municipal de Beaugency le 4 juillet 2023.

Le contexte :

la ville de Beaugency est située sur l'axe de la vallée de la Loire, qui fait face à une augmentation tendancielle de sa population, ce qui doit amener les responsables, parmi d'autres questions, à s'intéresser à l'emploi de proximité. Or Beaugency va dans le sens contraire de cette tendance, par une réduction et par le vieillissement de sa population, et dans le même temps, par une activité industrielle qui ne cesse de se réduire, ces 20 dernières années. Dernière en date, Treca, avec plus de 1000 salariés, qui a quitté Beaugency en 2011. Par ailleurs, Beaugency est une ville plus endettée que la moyenne des villes de sa catégorie, alors même que son parc de locaux publics (écoles, maison des associations, installations sportives...) qui s'était beaucoup développé au siècle dernier, doit être rénové et réadapté...

Mon avis concernant le contexte : la population et l'emploi nécessitent de la part de notre commune une réflexion à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, le souhait d'une entreprise de s'installer à Beaugency mérite à tout le moins un examen attentif.

L'Entreprise :

La visite du site en avril dernier par quelques élus et agents de la mairie a permis de rencontrer la direction et une partie du personnel en charge des actions de logistique. Nous avons pu constater les conditions de travail bonnes (avec quelques remarques, notamment, sur la chaleur l'été, et sur le caractère saisonnier des livraisons qui oblige à embaucher du personnel temporaire, environ 30%), il y a une bonne proportion de femmes, et des personnes d'origines culturelles variées, et parmi elles, des personnes résidentes à Beaugency et dans les communes voisines que nous connaissons.

L'ambiance générale nous a parue propre, peu bruyante. Le service administratif emploie environ 25 salariés pour gérer les contacts et les livraisons aux clients régionaux, en lien avec les 8 autres centres logistiques régionaux de France. Quelques 20 camions qui assurent les livraisons étaient garés devant les bâtiments, ils sont arrivés, comme chaque jour, nous a dit la direction, avant 8h le matin et iront

partir en livraison après 22 heures le soir. Ces camions sont des prestataires qui n'appartiennent pas à l'entreprise.

Enfin, les produits vendus par cette entreprise sont pour beaucoup essentiels à la transition écologique du bâtiment, de l'énergie, des moyens de communication... il serait dommage de laisser gérer ces activités par des sociétés situées à l'autre bout du monde.

Mon ressenti est bon, en ce qui concerne cette entreprise, dont nous avons par ailleurs de bons échos de nos partenaires et de nos connaissances locales. Il me semble par ailleurs peu pertinent de contester le principe de toute activité logistique, sans considérer la diversité des entreprises de ce secteur, leur impact local réel notamment social, et la nature des produits qu'elles commercialisent.

Les impacts du projet sur le site, l'agriculture et l'écologie

Il s'agit d'un site de 10 hectares référencé comme industrialisable au titre du Plan Local d'Urbanisme de Beaugency de 2014, limité par la ligne SNCF Orléans Tours au sud-est et sur les autres côtés par la zone Actiloire créée en 1993 et actuellement gérée par la communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

- Ce site est actuellement consacré à l'activité agricole, ce qui créera l'obligation, que l'on peut certes regretter, de renoncer à cette activité sur ce site. Mais pour donner une idée de l'importance de ce choix, il faut comparer ces 10 ha aux 940 ha de terres arables de la commune, elle-même bien moins « agricole » que les communes voisines. Ce choix s'inscrit au plan légal dans les règles instaurées par l'Etat vers « zéro artificialisation nette » et validées dans le cadre du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) pour les 48 communes du Pays Loire Beauce, qui doit être finalisé le 12 juillet 2023.
- Il est situé assez loin des habitations (400 mètres pour la plus proche), et les nuisances annoncées dans le projet au plan du bruit et des autres impacts sont faibles. L'impact envisagé au plan paysager sur le site historique de la ville et des zones à fort enjeu environnemental de la vallée de la Loire est nul.
- Par ailleurs, les remarques faites par certaines personnes sur l'impact du projet sur la biodiversité confirment mes propres observations, mais elles ne sont pas différentes de ce que l'on peut observer sur l'ensemble du territoire de la « Petite Beauce » auquel ce site appartient. Si des espèces, notamment d'oiseaux, sont menacées actuellement, c'est une conséquence de la politique agricole et de la diminution de la population agricole en général, et très peu des entreprises qui s'installent dans les zones d'activité économique. J'ajouterai l'intérêt écologique de la proximité de la voie de chemin de fer sur ce site, constituant, par les zones végétales qui la longent, un corridor écologique intéressant, qui sera préservé par l'implantation envisagée.
- Enfin, le souci manifeste de prendre soin de l'environnement dans ce projet, même s'il ne supprime pas l'impact de l'artificialisation, mérite d'être souligné et semble cohérent avec ce que nous avons pu percevoir des valeurs de cette entreprise dans le site de Baule.

Mon avis concernant les impacts du projet sur le site lui-même, qui doit -de fait- changer de destination, sont donc positifs, car ils sont à mettre en rapport avec les enjeux économiques et sociaux de ce projet, et qu'il s'insèrent en cohérence avec la zone économique environnante, ce qui existe actuellement et ce qui devra se développer à l'avenir.

Les impacts du projet sur la circulation, notamment des poids lourds.

Le contexte de la circulation à Beaugency est à la réduction des poids lourds : L'étude Dynalogic commanditée par le département du Loiret et produite en avril dernier sur le trafic routier dans les communes de Beaugency, Tavers et Baule, sur les RD2152, RD918 et RD917 indique, sur la période 2010-2021,

- **Une réduction moyenne du trafic Poids Lourds de -2,6% par an** sur 10 ans
- Cette réduction affecte différemment les zones concernées, mais l'évolution du secteur « départemental Centre de Beaugency D917, D925 » présente la réduction la plus forte, supérieure à 50%, et cela à partir de 2012.
- Une augmentation de +0,2% par an du trafic véhicules légers.

Il faut certes tenir compte du ralentissement dû au Covid, mais la grosse diminution des Poids lourds se situe à partir de 2012 et correspond très certainement en grande partie au déménagement de l'entreprise Treca.

Les impacts du projet lui-même sur la circulation :

- Comme il a été dit plus haut, les horaires de circulation des camions destinés au trafic Rexel se situent avant et après les heures de pointe des véhicules,
- le nombre de camions consacrés au trafic Rexel, estimé à 40 déplacements jour, qui sera peut être en augmentation à l'avenir, reste faible au regard de la circulation globale, estimée par jour en moyenne sur les trois communes de Beaugency, Tavers et Baule, à 500 poids Lourds en transit, auxquels s'ajoutent 700 poids Lourds qui sont entrés et sortis par le même accès, et quelques poids lourds en circulation interne au secteur des 3 communes concernées par l'étude Dynalogic déjà citée. (l'évolution depuis 12 ans, sur la base des données de cette étude permet d'estimer la réduction à 400 camions de moins par jour qui amène à un total d'un peu plus de 1200 aujourd'hui).
- A cela, il faudra ajouter les véhicules légers du personnel venu travailler sur le site.

Mon avis : On ne peut qu'être d'accord sur le souci de réduire autant que possible la circulation, mais il est aussi important de garder une vision d'ensemble et de comparer les évolutions sur plusieurs années, ce qui relativise fortement certaines positions alarmistes.

L'emploi et ses perspectives

Comme il a été dit (voir point 2) ci-après), 125 personnes en moyenne travaillent sur le site de Baule, un personnel diversifié et local, en partie temporaire (30% annoncés par la direction) du fait du caractère saisonnier de l'activité.

Le caractère local d'une main d'œuvre existante est essentiel aujourd'hui, pour un projet qui pourrait aussi bien techniquement s'installer ailleurs, comme la possibilité en a été exprimée lors de nos échanges avec la Direction.

Une question souvent entendue est l'impact futur de la robotisation sur ces emplois. Selon la direction de l'entreprise, la robotisation est déjà opérationnelle et insérée au projet futur, elle est performante sur les petits composants, mais non pertinente, nous dit la direction, pour le plus grand nombre des références. Ainsi, pour les câbles, une des références importantes de l'entreprise, il faut répondre aux demandes spécifiques des clients, ce qui exige une série d'opérations qu'on ne peut pas automatiser.

Mon avis : il est difficile de comparer les activités logistiques de différentes sociétés entre elles. Pour ce qui concerne Rexel, la diversité, la nature et le nombre de ses références, ainsi que leur

développement envisagé à l'avenir, semble un élément qui va dans le sens d'un maintien, voire du développement des emplois, dont un certain nombre qualifiés.

Les impacts sur la ville

L'apport fiscal que cette activité doit apporter à Beaugency devra nous donner des possibilités d'investissement supplémentaires, actuellement bien trop faibles pour porter le maintien de l'existant et mettre en place des projet nouveaux, alors même que les besoins sont importants comme on l'a dit, et la fiscalité pour les citoyens plus élevée que la moyenne des villes de la même catégorie.

Les autres impacts seront d'ordre social et économique, il est difficile de les évaluer à l'avance.

Quant aux impacts écologiques, on l'a dit, ils seront faibles voire négligeables.

Mon avis : Aucune perspective d'avenir pour Beaugency ne peut faire fi d'une activité nouvelle, pour autant qu'elle puisse respecter la qualité de la ville et de la vie des habitants. Compte tenu de ce que l'on connaît de Rexel et de ce projet, et de la dimension de pari qui est forcément liée à toute activité économique nouvelle, mon avis est que ce projet y contribuera.

2) Pour rappeler les données du projet : Extrait de la présentation du point sur Rexel au conseil municipal de Beaugency du 4/7/2023

« Monsieur le Maire rappelle que la société Val de Loire Promotion a déposé une demande de permis de construire pour un bâtiment à usage de siège régional et site d'approvisionnement et de stockage dans la zone industrielle.

Cette demande porte sur la construction d'un bâtiment composé de 1 574,48 m² de bureaux et de 46 500,82 m² d'entrepôts. Un parking de 4 948 m², comptant 211 places de stationnement pour véhicules légers, dont 47 places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques avec, en complément, des fourreaux permettant d'équiper 100% des places, accompagnera la construction.

Le projet prévoit des aménagements paysagers sur 2,1 hectares de la parcelle. Le site est classé au Plan Local d'Urbanisme comme étant à vocation industrielle. Il a fait l'objet d'aménagements de voirie et a été exploité cette année par l'activité agricole.

Cet entrepôt a pour vocation d'accueillir l'entreprise Rexel, actuellement située à Baule, qui souhaite se développer et rassembler ses activités en un seul lieu. Ce site compte actuellement 125 salariés environ, dont plus de 70 % résident sur le territoire de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire. Le projet d'installation à Beaugency permet à l'entreprise de conserver l'ensemble de ses salariés.

Le groupe Rexel est un grossiste en matériel électrique, de plomberie et de chauffage et fournitures pour le bâtiment. La vocation du site est donc d'entreposer une large diversité de matériaux qui sont ensuite dispatchés soit sur les « agences » du groupe (magasins de proximité) où s'approvisionnent les artisans, soit directement chez les clients les plus importants. Le projet intègre dès sa construction une part d'automatisation pour les toutes petites pièces. Cet équipement permettra d'économiser environ 6 000 m² de surface au sol selon l'entreprise. En effet, la très grande diversité de références disponibles et le volume important de certains produits (chaudières, pompes à chaleurs, panneaux

photovoltaïques, tuyaux, tourets...) imposent de disposer d'une très grande capacité de stockage mais qui n'est alors pas proportionnelle au trafic généré, bien moindre que pour les projets logistiques plus courants (messagerie, grande distribution...).

La demande d'autorisation est effectuée pour un trafic de 40 camions par jour, avec une perspective d'évolution à 60 camions à 10 ans. Le fonctionnement du site concentre les mouvements de véhicules le matin pour les approvisionnements (entre 5h et 7h) et le soir pour les livraisons (après 22h).

Outre le volet stockage, le bâtiment comprend près de 1 600 m² de bureaux destinés à accueillir des services de direction et des services supports, mais également des services commerciaux. En effet, le site actuel de Baule est la câblerie nationale du groupe Rexel. Il stocke d'importants volumes de câbles de toutes natures, conditionnés sur mesure. Aussi, une unité commerciale est rattachée au site composé à la fois d'acheteurs pour l'approvisionnement du groupe et de commerciaux. Il est précisé que le site sera exploité directement par le groupe Rexel et non par un sous-traitant.

Les salariés, dont près de 80 % sont en CDI, sont donc salariés de ce groupe et associés à sa performance globale. Les emplois sont principalement à horaires fixes et le site fonctionne du lundi au vendredi uniquement. Du fait, d'une part, de la nature et du niveau des activités exercées sur le site, cette implantation est soumise à enregistrement au titre des rubriques 1510-2 et 4331-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et d'autre part que le bâtiment fera plus de 40 000 m² de surface, une enquête publique unique a été prescrite par Madame la Préfète du Loiret du 13 juin au 13 juillet 2023, conformément aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'Environnement, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier dans le cadre de l'enquête publique. Cet avis sera transmis à Madame le commissaire enquêteur. Ce dossier a été présenté à la Commission travaux, urbanisme, logement, mobilité du 22 juin 2022 »

PS : Ce projet peut être analysé dans le détail par le lien suivant :
<file:///C:/Users/yffro/Downloads/Description%20du%20projet%20-%20Val%20de%20Loire%20Promotion%20-%20Beaugency.pdf>